NOUVEAU RECUEIL

DE

COMPTES DE L'ARGENTERIE

DES ROIS DE FRANCE

PUBLIÉ

POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR L. DOUËT-D'ARCQ

A PARIS
LIBRAIRIE RENOUARD
HENRI LOONES, SUCCESSEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
RUE DE TOURNON, N° 6

M DCCC LXXIV

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que l'édition du Nouveau Recueil de Comptes de l'Argenterie des Rois de France, *préparée par* M. Douët-d'Arcq, *lui a paru digne d'être publiée par la* Société de l'Histoire de France.

Fait à Paris, le 1er octobre 1874.

Signé L. DELISLE.

Certifié,

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

J. DESNOYERS.

PRÉFACE.

Il y a vingt-trois ans, en 1851, nous avons publié pour la Société de l'histoire de France un volume intitulé : *Comptes de l'argenterie des Rois de France au* XIVe *siècle*. Comme ce volume est devenu rare et ne se rencontre plus facilement, il ne sera pas superflu de reproduire ici le tableau de son contenu. On y trouve :

1° Le premier compte de Geoffroi de Fleuri, argentier du roi Philippe le Long, pour les six derniers mois de l'année 1316. C'est le premier compte de l'Argentier qui soit venu à notre connaissance.

2° Un compte d'Étienne de la Fontaine, Argentier du roi Jean, pour le terme de la Saint-Jean 1352.

3° Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre depuis le 1er juillet 1359 jusqu'au 8 juillet 1360, jour de son débarquement à Calais. Ce compte s'applique à la troisième et dernière année de la captivité du roi Jean en Angleterre. Au moment du tirage de la dernière feuille de ce volume de 1851, M. Lahure me montra un compte original en parchemin, que je reconnus de suite pour être un compte précédant celui-ci. M. Lahure, qui en était propriétaire, le vendit à M. le duc d'Aumale, qui l'a publié dans le Philobiblion. Ce compte est d'autant plus curieux, qu'indépendamment de son intérêt au point de vue technologique, il en a un autre très-saillant au point de vue de l'histoire. Dans notre édition, nous l'avons fait suivre d'un itinéraire du roi Jean en Angleterre.

4° Dépenses faites à l'occasion du mariage de Blanche de

Bourbon, fille de Pierre Ier, duc de Bourbon, avec don Pèdre, dit le Cruel, roi de Castille, en 1352.

5° Inventaire du garde-meuble de l'Argenterie dressé en 1353 par Étienne de la Fontaine, au moment où il quittait ses fonctions pour prendre celles de maître des eaux et forêts, en faveur de son successeur Gaucher de Vannes, ou mieux de Vanves[1].

6° État de la vaisselle du roi Jean, portée à Germigny, au mois de décembre 1363.

7° Tableaux des prix des comptes de Geoffroi de Fleuri, et d'Étienne de la Fontaine.

8° Une table des mots techniques qui se trouvent dans ces comptes.

Nous passons au contenu du nouveau volume que nous publions pour la Société de l'histoire de France.

C'est d'abord un compte particulier rendu par Geoffroi de Fleuri en 1317, d'un nombre considérable de draps d'or et de soie, et même de quelques meubles, le tout tiré de la tour du Louvre, au haut étage au-dessus de la chambre du Trésor, ce qui était sans doute le local de ce que l'on appelait les Garnisons de l'Argenterie, et qu'on dirait aujourd'hui le Garde-meuble, pour être employé pour le service du roi Philippe le Long et de la reine Jeanne de Bourgogne, sa femme. Ce petit compte est fort curieux pour l'étude de ces riches étoffes d'espèces diverses comprises sous le nom générique de draps d'or et de soie. On y remarquera plus particulièrement la mention de *Toulousins d'Outremer*, que nous n'avions pas encore rencontrée ailleurs. Il y est aussi question d'une espèce de tartaire ou brocart, appelé taffetas : *les quiex tartaires l'en claime tafetas*. Évidemment ce tartaire-taffetas ne peut avoir aucune espèce de

1. Dans l'original on peut lire absolument l'un ou l'autre. Nous préférons *Vanves*, parce que c'est le nom d'un lieu très-rapproché de Paris.

ressemblance avec l'étoffe appelée Cendal, dans les comptes du XIVe et du XVe siècle, et Taffetas, dans ceux du XVIe siècle. Le taffetas est une étoffe de soie unie, une simple toile de soie, et n'a rien de commun avec le tartaire, que nous croyons être une sorte de brocart. L'appellation est la même, mais l'étoffe est toute différente. On sait au reste que les exemples ne manquent pas, dans les textes du moyen-âge, d'un même mot employé dans des acceptions très-diverses.

Le document qui suit est un autre compte particulier de draps d'or et de soie, rendu par Édouart Tadelin, de Lucques, mercier du roi Philippe de Valois, en 1342. Ce petit compte est intéressant au même point de vue que le précédent, mais il a sur lui l'avantage d'être accompagné des prix.

Vient ensuite un document qui, de même que le journal de la dépense du roi Jean en Angleterre du volume de 1851, se recommande au double point de vue, technologique et historique. C'est l'inventaire et la vente après décès des biens de la reine Clémence de Hongrie, veuve du roi Louis le Hutin.

Clémence de Hongrie a été la seconde femme du roi Louis le Hutin. C'était la fille aînée de Charles Ier, dit Martel, roi de Hongrie, et de Clémence de Habsbourg. Hugues de Bouville l'alla chercher dans la Pouille le 12 décembre 1314, et l'amena en France, où elle fut mariée le 19 août 1315, et couronnée à Reims le 24. Elle fit son testament au Temple le 5 octobre 1328[1], et mourut le 12, suivant le P. Anselme[2], mais le 13, suivant son inventaire, et suivant son épitaphe, qui était aux Jacobins de Paris.

Le père de Clémence, Charles Martel, ne fut jamais que roi titulaire de Hongrie. Car il ne quitta point l'Italie, où

1. Il est en français. Valbonnais l'a donné dans son *Histoire du Dauphiné*, t. II, p. 217.

2. P. Ans. t. Ier, p. 92.

il était né et où il mourut, à Naples, en 1295, à l'âge de 23 ans, laissant de sa femme Clémence de Habsbourg, un fils, Charles Robert, et par contraction Charobert, qui fut roi de Hongrie, et deux filles, Clémence, mariée à Louis le Hutin, et Béatrix, mariée à Jean II, Dauphin de Viennois [1].

Suivant Mézeray, lorsque Clémence vint en France, la première femme de Louis le Hutin, Marguerite de Bourgogne, vivait encore, mais reléguée au Château-Gaillard pour cause d'adultère, et où elle périt par strangulation. Il pense que c'est précisément l'arrivée de la jeune reine qui hâta sa fin. Si nous disons la jeune reine, c'est un peu par galanterie, car elle avait une sœur cadette Béatrix, mariée au dauphin de Vienne, et leur père était mort en 1295, c'est-à-dire vingt ans avant le mariage de Clémence. Elle avait donc alors vingt-deux ou vingt-trois ans pour le moins, ce qui n'était pas considéré comme très-jeune pour une princesse. Car, d'après les usages du temps, les princesses se mariaient généralement beaucoup plus tôt.

Nous donnerons ici l'analyse de quelques actes, soit émanés de la reine Clémence, soit se rapportant à elle.

En 1315, Louis le Hutin fit don à la reine Clémence de plusieurs terres situées en Normandie. Le préambule mérite d'être rapporté : « Loys, par la grâce Dieu rois de France et de Navarre. Nous faisons savoir à touz présenz et à venir, que Nous, considéranz la joieuse et agréable compaingnie que Climence, par la grâce Dieu Royne de France et de Navarre, nostre très chère compaigne, nous porte humblement et amiablement, par quoi elle dessert bien que nous li en doiens faire guerredon courtoisement, à ladite Royne et à ses hoirs et à ceus qui de lui auront cause, donnons perpetuelment à touz jours, sans espérance de rappel, les choses qui s'ensuivent : — Les maisons et manoirs de Mai-

1. *Art de vérif. les dates*, t. 2, p. 55.

neville, Hébecourt, S. Denis de Fermen et Wardes — les maisons et manoirs de Marregny et de Dampierre — les villes, maisons et manoirs d'Escoyes et de Warclive — les avainnes de la forest de Lyons et de Bray..... Ce fu fait et donné à Vaumain, l'an de grâce mil trois cenz et quinze, ou mois de novembre ». (Original parchemin, scellé du grand sceau en cire verte, sur lacs de soie rouge et verte. — Trésor des chartes, carton J. 423, pièce n° 34.)

Dans son testament, qui est du mois de juin 1316, Louis le Hutin constitue à la reine Clémence 25,000 livres tournois de rente pour son douaire. Voici une analyse de cet acte important, conservé aux Archives nationales :

« *In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, amen.* L'an de grâce mil troiz cenz et sezé, u moiz de juing. Nous Loys, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, en sain et en ferme propoz de nous ordener à nostre sauvament pour le remède de nostre âme, à grant délibéracion faison cest présent nostre testament. »

Il ordonne l'entière exécution du testament de son père.
Il statue sur sa sépulture,
Sur le payement de ses dettes,
Sur les restitutions à faire en son nom.

« Item, à grant provision et à grant délibération, à Clémence, nostre très chière compaigne, nous otroions pour son douaire vint et cinq mil livres tournois, à prendre d'an en an, en lieus certainz, si comme il est contenu expressément ès leitres qui sont suz ce faites, séelées de nostre grant seel, si comme il appert ès dites leitres. Et à greigneur seurté pour li, en cest présent testament, nous voulon et ordenon que pour son douaire ele ait xxv mil livres tournois de rente, à prendre chascun an, ès lieuz qui sont nommez expressement ès dites leitres. Et de ce nous charjon espécialment noz exécuteurs. »

Il lègue 50,000 livres pour le passage d'Outremer.

Suit une longue liste de legs faits aux églises pour fondations de chapelles et pour anniversaires. Puis une foule d'autres, à ses chambellans, à ses chevaliers, et aux gens de son hôtel.

« Et de ces présent testament, ordenance et volenté derrenière, nous avons fait et ordené noz exécuteurs, nostre amé et féal Raoul, évesque de Saint-Malou, nostre chier oncle Charles, conte de Valoys, nostre chier frère Phelippe, conte de Poitiers, nostre chier oncle Loys, conte d'Evreueus, nostre chier frère Charles, conte de la Marche, nostre chier oncle G. conte de Saint Pol. Item, noz amez et féauz Gauchier, connestable de France, Miles, seigneur de Noyers, Hugues d'Augeron, et frère Vybert, nostre amé confesseur. »

(Original sur deux peaux de parchemin, l'une de 66 centimètres et l'autre de 18. Scellé du grand sceau en cire verte au bas de la charte, et du contresceau aux joints des deux peaux de parchemin. — Trésor des chartes, carton J. 404, pièce n° 22. — Sous le n° 22 bis il s'en trouve une copie du temps sur un grand rouleau de parchemin. Tous les legs y sont disposés par alinéas, ce qui en facilite la lecture.)

Lettres de Philippe le Long, du 14 mars 1316 (V. S.), qui maintiennent l'abbé et les religieux de Saint-Denis dans leurs droits aux assises d'Orléans, contre les prétentions de la reine Clémence [1].

Le 15 août 1317, à Poissy, il se fit un accord entre le roi Philippe le Long, d'une part, et la reine Clémence de Hongrie, veuve de Louis le Hutin, d'autre part. La charte originale de cet accord, qui est en français, porte, entre autres choses, que Philippe le Long recevra de la reine Clémence « la maison du Boys de Vincennes, moult profitable et moult neccessaire pour nous, » et qu'en retour il lui donnera « la grant maison qui fut du Temple à la grant

1. K. 40, n° 6.

tour, séant à Paris vers Saint-Martin des Chans[1]. » Elle est ainsi datée et souscrite : « Donné à Poissi, le quinzeisme jour d'aoust, en l'an de grâce mil trois cenz et diz et sept. Présenz : Loys, conte de Evreux, nostre cher oncle, les évesques de Laon, de Mende et de Noyon, Loys de Clermont, seigneur de Bourbonois, chamberier de France, Blanche de Bertaigne, et Henri, seigneur de Seuli, bouteiller de France, noz cousins; maistres Pierres de Chappes, trésorier de Laon, Pierre Bertrant, arcediacre en l'église de Clermont, Arnaut de Saint-Genis, chantre de Bourges, Nicole de Cesseruel, Raoul de Praelles, clers; Guillaume de Beau-semblant, chevaler, et Jehan Billoart, bourgeois de Paris. » A la charte sont appendus, sur doubles lacs de soie rouge et verte, les sceaux, en cire verte, des deux contractants. Celui de la Reine, qui est un peu fruste, la représente debout, sous une arcade gothique, coiffée en cheveux, vêtue d'une robe descendant à longs plis jusqu'aux pieds, tenant de la main droite un sceptre fleurdelisé, et posant la gauche sur l'agrafe de son manteau, qui est vairé. A sa droite l'écu fleurdelisé de France; à sa gauche celui de *Hongrie* (fascé d'argent et de gueules de huit pièces). Légende (: *S. Clemencie d)ei graci(a regi)ne Francie et Navarre.* Au contresceau, dans une rosace un écu arrondi, parti de *France* et de *Hongrie* avec la légende † *Contras. Clemen. Dei gra. regine Franc. et Navarre* [2].

En 1317, Philippe le Long maintient l'abbaye de Preuilly dans la garde et le ressort de la prévôté de Moret, contestés à l'abbaye par les gens de la reine Clémence de Hongrie[3].

Charles le Bel, par ses lettres datées de Paris, février

1. Le testament de Clémence de Hongrie, donné par Valbonnays, t. 2, pag. 220, est daté du 5 octobre 1328, *en nostre chambre du Temple.*

2. *Tr. des chartes,* J. 1044, n° 22. Cette pièce est transcrite dans le registre JJ. 53, n° 270.

3. K. 192, liasse 8, pièce 52. Copie moderne.

1322, assigne à la reine Clémence, veuve de Louis le Hutin son frère, 546 livres 10 sous 8 deniers, obole, tournois, sur la prévôté de Caen, pour la fin du payement de son douaire. Dans d'autres de même date il lui donne encore, comme complément de son douaire, 497 livres 19 sous 6 deniers, maille, tournois, à prendre sur des fiefs et fermes de Normandie. Ces deux lettres sont en français. La dernière contient le détail précieux d'un grand nombre de fiefs de Normandie[1].

En 1323 Clémence de Hongrie assistait au contrat de mariage de Charles de Calabre avec Marie de Valois[2]. La même année elle était en procès avec l'abbaye de Saint-Denis touchant un cas de justice au prieuré d'Ausone[3]. Et l'année suivante avec l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, pour la garde et le ressort d'Evry-sur-Seine, Lices et Faverolles[4].

On trouve dans le Recueil des Ordonnances, tome IV, page 109, des lettres de Charles le Bel, du 6 mars 1326, portant que l'abbaye de Ferrières sera démembrée de la juridiction et du ressort de la reine Clémence, auquel elle avait été soumise à cause des terres assignées pour sa dot, et qu'elle sera réunie à la couronne.

Lettres de Clémence de Hongrie, adressées au chapitre de Saint-Martin de Tours, auquel elle donne 7 livres de rente pour l'entretien de trois lampes ardentes devant le corps de saint Martin. Le 28 mars 1327[5].

Elle abandonne un procès commencé devant sa cour à Corbeil, contre Jean d'Andresel, au sujet de la haute justice de la ville de Coignoles (Coignières-Hurepois); l'acte est inséré dans une approbation du roi, datée de Vincennes, juin 1328[6].

1. JJ. 61, nos 263 et 327.
2. J. 411, no 43.
3. Reg. du parlement coté X, 5, f. 396.
4. *Ibid.*, fol. 482 vo et 506.
5. JJ. 66, no 262.
6. JJ. 65[1], no 119.

Par lettres datées du Louvre, le 19 juillet 1328, le Roi lui met dans les mains le comté d'Auxerre, au nom du dauphin de Viennois, lequel tenait en ses prisons le comte d'Auxerre[1].

Lettres de Clémence de Hongrie, par lesquelles elle renvoie Étienne Bouciau, bourgeois de Lorris, d'une accusation d'infraction d'asseurement. Le 26 juillet 1328[2].

En décembre 1330, Philippe de Valois amortit 18 livres de rente à l'église de Saint-Spire de Corbeil, et 12 livres à l'église de Notre-Dame de la même ville, rentes qui avaient été données par les exécuteurs testamentaires de la reine Clémence[3], en exécution de son legs[4].

En 1331. Fondation par les exécuteurs testamentaires de la reine Clémence de Hongrie, veuve de Louis X, d'une chapelle dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis. Du 25 mars 1331[5].

En 1335. Le dauphin Humbert II renonce, entre autres choses, en faveur de Philippe de Valois, à tout ce qu'il pourrait demander en raison de l'exécution du testament de sa tante, la reine Clémence de Hongrie. Au Vivier en Brie, le 17 juillet 1335[6].

La reine Clémence avait établi pour ses exécuteurs testamentaires « nostre très chier seigneur et cousin, monsieur Phelippe, par la grâce de Dieu roy de France (Philippe de Valois), et nos chiers cousins, missire Looys, duc de Bourbon, et missire Robert (d'Artois) comte de Beaumont, révérens pères en Dieu, frère Jaques, évesque de Cornoaille, nostre confessor, et l'abbé de Sainct-Denis en France, et nos

1. JJ. 65[1], n° 175.
2. JJ. 69, n° 91.
3. JJ. 66, n° 411.
4. Voy. le testament, dans Valbonnays.
5. K. 42, n° 9.
6. J. 626, n° 149.

amez et féaulx conseillers, frère Pierre de la Palu, de l'ordre des Prescheurs, missire Jehan de Beaumont, seigneur de Saincte-Geneviève[1], et messire Pierre de Villepereur, chevalier, missire François de Mont-Flascon, missire Nicole de Cailloue et mestre Guillaume de Fourqueux, nos clers[2]. »

Elle avait légué de riches joyaux à la plupart d'entre eux. « Item, nous laissons et donons à nostre très chier seigneur et très amé cousin le Roy de France (Philippe de Valois) nostre image de Monsieur sainct Looys[3], faict en la manière d'évesque qui tient *son doit,* ainsi comme il est, à tout son doit dessusdit. »

« Item, à nostre très chière et très amée cousine la Royne de France régnant à présent[4], nostre Chef des onze mille Vierges, à tout le sanctuaire; et voulons que nos exécuteurs le fassent parfaire par Jehan de Montpellier, qui l'a encore.

« Item, à nostre très chier cousin le comte d'Alençon[5], nostre meilleur fermail que nous ayons en France.

« Item, à nostre chier cousin le duc de Bourbon[6], nostre meilleur fermail emprès.

« Item, à nostre chier cousin le comte de Beaumont[7], nostre meilleur fermail emprès les deux.

« Item, à nostre chier neveu le Dauphin de Viennoys[8], nostre bon chapel gros, que Symon de Lisle fist[9]. »

1. Au comté de Beaumont-sur-Oise.
2. Valbonnays, t. 2, pag. 220.
3. S. Louis de Marseille.
4. Jeanne de Bourgogne, première femme de Philippe de Valois.
5. Charles, comte d'Alençon, tué à la bataille de Crécy en 1346.
6. Louis, qui fut le premier duc de Bourbon.
7. Robert III d'Artois, comte de Beaumont.
8. Le dauphin Guigues, neveu de Clémence, par Béatrix de Hongrie sa mère, sœur de la reine Clémence.
9. Valbonnays, t. 2, p. 219.

La reine Clémence, comme on l'a déjà dit, mourut à Paris, au Temple, le jeudi 13 octobre 1328. Son inventaire fut commencé le mardi suivant 18 octobre, en présence de la plupart de ses exécuteurs testamentaires, auxquels Philippe de Valois avait adjoint par commission Jean Billouart et Pierre des Essars. « Et y furent nos seigneurs présens, le mardi, le merquedi, le joedi et le vendredi que l'inventoire des gros joyaux se fist, et puis s'en départirent aucuns, c'est assavoir : mons. de Bourbon, mons. de Beaumont, et mons. l'abbé de S. Denys. Et le dénombrement de l'inventoire fut fait, présent les autres » (page 38).

On commença par faire la prisée des joyaux qui se trouvaient au Temple. C'était, comme on l'a vu, l'habitation de la reine Clémence. Le fameux Simon de Lille, et cinq autres orfèvres en furent chargés. Il y a, dans cette partie de l'inventaire, une expression que nous n'avons rencontrée que là, et qu'il convient de remarquer. C'est celle de *doit*. Par un doigt, il faut entendre toute bague qui a plusieurs pierreries. Celles qui n'en avaient qu'une s'appelaient anneaux.

Après les joyaux viennent les livres, partagés en deux catégories, les livres de chapelle et les *roumans*. Parmi les livres de chapelle on remarque le bréviaire de la reine Clémence. Il était à l'usage des Jacobins, et l'on se rappelle qu'elle y fut enterrée. Il fut adjugé à Philippe de Valois pour la somme de 45 livres parisis. Quant aux roumans, on voit qu'il en acheta deux, les Fables d'Ovide, au prix de 50 livres parisis, et l'Almanach aux Juifs, 30 livres parisis. Ce fut la reine Jeanne d'Évreux[1] qui acheta presque tout le reste.

A la page 68 se trouve un chapitre très-intéressant. C'est celui des robes de la reine Clémence : « Inventoire des robes Madame, livrées par Johanot, son tailleur. » Ce Jean Billouart, l'un des deux commis par le roi, en achète plusieurs.

1. Jeanne d'Évreux, troisième femme de Charles le Bel.

On trouvera à la page 83 la vaisselle d'étain et la batterie de cuisine. A la page 85 les *sambues*, sortes de selles exclusivement à l'usage des femmes.

A la page 87 : « Inventoire des chevaux Madame, rendus par Johan de Bouchon, son escuier. » On y trouve quatorze chevaux, non compris les deux du char, et « un petit noir, rendu au Gratteur, ménestrel, *à qui il estoit*. » Plus, trois palefrois.

Inventaire des vins, à la page 89. Il n'y a de mentionnés que des vins du Gâtinais, et du *saugié*. D. Carpentier parle de vin saugé, c'est-à-dire dans lequel on faisait infuser de la sauge. Quoi qu'il en soit de cette explication, ici le saugié se vend plus cher que le vin. Car deux queues de vin vieux ne sont payées que 7 livres parisis, tandis que deux queues de saugié sont vendues 10 livres parisis.

Inventaire de ce qui se trouvait dans l'hôtel de la reine à Corbeil, à la page 92.

A Tigery (Seine-et-Oise), arrondissement de Corbeil, à la page 95.

A Fontainebleau, à la page 97.

A Moret en Gâtinais (Seine-et-Marne), à la page 98.

A Flagy en Gâtinais (Seine-et-Marne), à la page 99.

A Lorrez-le-Bocage (Seine-et-Marne, arrondissement de Fontainebleau), à la page 99.

A Grez en Gâtinais (Seine-et-Marne), à la page 100.

A Nemours en Gâtinais (Seine-et-Marne), à la page 100.

Au Mez-le-Mareschal (Seine-et-Marne), à la page 101.

A Lorris en Gâtinais (Loiret), à la page 102.

A Châteauneuf-sur-Loire (Loiret), à la page 104.

« Inventoire des biens qui estoient ès hostiex Madame en Normendie, » à la page 104.

A Maineville (Eure), à la page 108.

« Item, les debtes que Perceval Vincent, receveur Madame a balliées à recevoir par les exécuteurs, partie receue, et partie à recevoir, » à la page 109.

« Item, autres debtes deues à Madame au temps de son trespassement, » à la page 110.

« Recepte des fieffermes de Normendie pour le terme de la St Michel l'an XXVIII. »

« *Somme toute de cest présent inventoire*. . . . .
. . . 21,082 livres, 14 sous, 11 deniers parisis. »
A la page 112.

Somme que l'on pourrait évaluer approximativement à celle de 210,820 livres d'aujourd'hui.

A la suite de cet inventaire de la reine Clémence de Hongrie, nous publions le 17e compte de Guillaume Brunel, argentier du roi Charles VI, pour le terme de la Saint-Jean 1387. Nous le publions *in extenso*, non-seulement le compte proprement dit, qui s'arrête ici à la page 268, mais encore les mémoires particuliers des fournisseurs qui viennent à la suite et sont les pièces de comptabilité à l'appui, pour que l'on ait ici un spécimen complet d'un Compte de l'Argenterie.

Voici une liste chronologique des Argentiers, avec l'analyse plus ou moins étendue de ceux de leurs comptes qui sont venus jusqu'à nous.

ARGENTIERS DES ROIS.

Geoffroi de Fleuri, argentier du roi Philippe le Long. On a de lui un compte de l'an 1316, qui a été publié dans notre volume de 1851, et un compte particulier de draps d'or et de soie rendu en 1317, qui est imprimé en tête de ce volume. Ses lettres de noblesse, données à Léry, au mois d'août 1320, sont imprimées dans notre volume de 1851. Il n'était plus Argentier en 1322, comme on l'apprend du passage suivant d'un Journal du trésor, au lundi 7 juin 1322: — « Guillelmus de Podio, cordubanarius regis, pro denariis

sibi debitis per cedulam Gaufridi de Floriaco, *quondam argentarii* regis[1]. »

Geoffroi de Fleury est qualifié de bourgeois de Paris dans des lettres de 1325[2], et de trésorier du roi dans d'autres de 1336[3]. En 1338, le Roi amortit 25 livres de terre données par Geoffroi « de Floury » son trésorier, pour la fondation d'une chapelle[4]. Semblable amortissement de l'an 1339[5]. La même année, le Roi lui donne une maison à Paris « en la rue que l'en dit Crosse-Vache[6]. » Il est encore qualifié de trésorier du roi en 1349[7]. Il était mort en 1353, comme il appert du passage suivant d'une charte de cette année-là : « Jehanne de Fleuri, femme de *feu* Geoffroi de Fleuri, jadis bourgois de Paris[8]. »

Pierre Toussac, argentier du roi Charles le Bel. Il ne reste pas de comptes de lui. Mais il est souvent nommé dans un Journal du trésor aux années 1322 à 1326[9].

« Mercurii xxvij januarii (1322. v. s.). »

« Petrus Toussac, argentarius domini regis, pro denariis sibi debitis pro fine compoti sui tempore sui facti de tempore quo dominus rex erat Comes Marchie, de quibus fuerat assignatus super vicecomitatum Augi, per litteras regis de mandato, datas xxij januarii CCCxxj°, et litteras dicti Petri recognitorias, vij^c xxxij^l vj^s 3^d tur. Contate per se, et Machium de Machis super regem[10]. »

1. KK. 1, fol. 93.
2. JJ. 62, n° 330.
3. KK. 2, fol. 208 v°.
4. JJ. 71, n° 203.
5. *Ibid.*, n° 272.
6. Appelée depuis Trousse-Vache. JJ. 73, n° 259.
7. JJ. 77, n° 381.
8. S. 68, n° 10.
9. KK. 1, pages 227, 326, 378, 388, 435 et 450.
10. *Ibid.*, page 4.

« Martis viij^a die novembris (1323). »

« Petrus Toussac, argentarius regis, pro denariis traditis Radulpho de Salmuro, tailliatori domine regine, per litteras dicti R., xl^l p.

« Petrus Toussac, argentarius regis, pro denariis traditis Thome Cote, tailliatori regis, per litteras suas, lx^l p.

« Idem P. pro denariis traditis Thome Houel, coutepointier, xl^l p.

« Petrus Toussac, argentarius, pro denariis traditis Symoni de Insula, aurifabro Parisiensi, super eo quod debebat habere pro factione capitis beati Martini Turonensis, ij^c l p. per litteras dicti Symonis.

« Idem, pro denariis solutis Petro de Essartis, pro quadam ymagine argentea facta de mandato domine regine, lxvj^l xij^s p.

« Idem, pro denariis solutis Stephano de Atrio, esmaillyatori, pro quinque capuciis broudatis cum pellis de opere Anglie pro regina et de mandato suo, ij^c xl^l p.[1]. »

Pierre des Essars, argentier du roi Charles le Bel. Il ne reste pas de comptes de lui. On trouve, en 1320, un Pierre des Essars, qualifié de valet du roi, qui reçoit des lettres de noblesse[2]. Sous la même année, un Pierre des Essars, qualifié de bourgeois de Paris, et Jehanne, sa femme[3]. En 1333, un amortissement pour Pierre des Essars, bourgeois de Paris, et Jeanne, sa femme[4]. Ce Pierre des Essars est-il le même que l'argentier? Cela est probable,

1. KK. 1, page 396.
2. JJ. 59, n° 495.
3. J. 151, n°s 53 et 55.
4. JJ. 66, n° 1347.

surtout pour celui qui est qualifié vallet du roi. Car on a des lettres d'amortissement de Charles le Bel, pour des chapelles fondées dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, par Pierre des Essars, argentier et vallet de chambre du roi, données *ad supplicacionem dilecti Petri de Essartis, argentarii et valleti nostri,* et datées de Saint-Germain-en-Laye, le 1er janvier 1325 (v. s.) [1]. En 1339 et en 1346, on retrouve un Pierre des Essars qualifié de conseiller du roi et bourgeois de Paris [2]. Dans d'autres lettres de l'an 1346, il habite en « la grant rue de St Germain » (l'Auxerrois) [3]. Enfin, dans un compte de Saint-Germain-l'Auxerrois de 1356, on lit : « Pour plusieurs partiez bailliez pour couvrir la chapele P. des Essars [4]. » C'est bien ici de l'Argentier qu'il s'agit, témoin la fondation de 1325.

« Dominica prima die decembris (1325). »

« Cepimus super Petrum de Essartis, argenterium regis, in partibus suis pro denariis per eum receptis a magistro Henrico de Sabinis, iij c iiij xx xvj l 3 d ob. tur. Val. iij c xvj l iij d p. [5]. »

« Martis xxiiij die decembris. »

« Petrus de Essartis, argentarius regis, pro denariis sibi traditis pro necessariis dicte argentarie, iij m iiij c l p., per tres litteras ipsius Petri [6]. »

En 1351, un Pierre des Essars, Me des comptes et bourgeois de Paris, reçoit des lettres de rémission du roi Jean. Il avait été emprisonné sous le règne de Philippe de Valois [7].

Jean Billouart, argentier du roi Charles le Bel. On n'a

1. S. 82, no 14. S. 101, no 1. JJ. 64, no 23. JJ. 69, no 160.
2. S. 103, no 3. S. 13, no 2.
3. S. 66, no 4.
4. LL. 730, f. 43.
5. KK. 1, page 865.
6. KK. 1, page 880.
7. JJ. 81, no 199.

pas de comptes de lui. Dans ses lettres d'anoblissement de l'an 1319, on voit qu'il était trésorier du roi[1]. On le trouve avec ce titre jusqu'en 1325. Dans des lettres de 1320, il est qualifié de « familier mons. de Valois[2], » et de « familier du roi » en 1331[3]. Dans un compte du trésor pour le terme de la Saint-Jean 1327 : *Johannes Billouardi, nunc argentarius regis summa* 23,267^{l} 4^{s} 9^{d} parisis. Et pour le terme de la Toussaint suivant une nouvelle somme de 27,286^{l} 17^{d} par.[4]. Il était mort en 1340, époque où il est question de Marie la Macelle, sa veuve[5].

Guillaume de Montreuil, argentier du roi Philippe de Valois. On n'a pas de comptes de lui. C'est le prédécesseur d'Étienne de la Fontaine. Il est souvent nommé dans le Journal du trésor (1322-1326). Il était Argentier au plus tard en 1341. Car on lit dans des lettres de cette année *Guillelmi de Monsteriolo, tunc receptoris Tholose, et nunc argentarii nostri*[6]. En 1343, il habitait rue des Fossés-Saint-Germain, comme on l'apprend d'un acte où il est question d'une maison « assise à Paris ou Fossé S. Germain (l'Auxerrois), tenant d'une part à Guillaume de Moustereul, argentier du roi[7]. » On a plusieurs lettres de Philippe de Valois adressées « à nostre amé argentier, Guillaume de Moustereul, » savoir, deux datées de Paris, 20 avril 1334, et une de Troyes, 4 juin 1334. Ce sont des commissions pour saisir des biens de débiteurs du roi en Champagne[8]. En 1360, Edouart Tadelin était en procès avec Guillaume

1. JJ. 59, n° 65.
2. J. 377, n° 21[10].
3. JJ. 66, n° 705.
4. KK. 2, f. 165 v°.
5. JJ. 72, n° 245.
6. JJ. 74, n° 401.
7. S. 65, n° 29.
8. JJ. 69, n°s 18 et 46. JJ. 70, n° 159. JJ. 74, n° 79.

de Montreuil, ancien Argentier du roi. L'arrêt fut prononcé le 14 août 1360 [1].

Étienne de la Fontaine, argentier de Philippe de Valois, puis du roi Jean. Il succéda à Guillaume de Montreuil en 1348. Il nous reste de lui trois comptes entiers et un fragment assez considérable d'un quatrième. Ils se trouvent dans un registre conservé aux Archives nationales, sous la cote KK. 8. C'est un in-folio carré de 219 feuillets de parchemin. Nous en donnons une analyse très-étendue, à cause de son importance, et afin qu'elle puisse servir de guide pour les autres comptes de l'Argenterie. Le commencement de ce registre manque. Il s'ouvre au milieu d'un chapitre de Pelleterie, par ces mots :

folios

1 « Vermeil qu'il orent en ladicte compaingnie et à ladicte feste (de l'Étoile), pour la cote et le surcot de chascun, ij fourrures de menuvair tenant chascune vij^{xx} xvj ventres, etc..... »

1 v° Chanevacerie délivrée en ce terme pour le Roy, pour mons. le Daulphin et ceuls de sa compaingnie, tant pour le fait de leurs tailleries, comme pour le linge qu'il ont accoustumé prendre et avoir, delivrée au terme de Toussains.

2 v° Chambres pour le Roy, pour mons. le Dauphin et pour nos autres seigneurs de France.

5 v° Draps d'or à faire offrandes pour le Roy, et pour mons. le Dauphin.

Prima grossa.

6 Orfaverie pour le Roy, pour monseingneur le Dauphin et ceuls de sa compaingnie.

1. Reg. du parlement X. 5, fol. 460.

folios

9 v° Joiaulz et vaisselle d'or et d'argent pour le Roy, et pour mons. le Dauphin.

10 Madres et cailliers, à boire vins nouveaux, délivrés au terme de Toussains, pour le Roy, pour mons. le Dauphin et ceuls de sa compaingnie.

10 v° Coutellerie.

11 Coiffes et pingnes.

» Gans et braiers, et autres choses de ce mestier.

12 Coffres, malles, bahus et autres choses achetées de ce mestier.

12 v° Chaucemente.

13 Communes choses.

14 Parties pour l'anniversaire du roy Philippe derrenièrement trespassé, que Diex absoille, fait en ce terme[1] à Saint-Denis en France, ou mois de septembre.

IIa grossa.

14 v° Dons en ce terme. Et premièrement Draps de laine.

17 Draps d'or, velluaus, cendaux et autre mercerie pour les dons du Roy et de monseigneur le Dauphin.

Façons de robes pour les doins (*sic*) du Roy et de mons. le Dauphin.

17 v° Pennes et fourreures pour les dons ordinaires du Roy.

20 — pour les dons de madame la Royne.

— — de monsieur le Dauphin.

20 v° Chanevacerie pour les dons du Roy et de mons. le Dauphin.

1. Probablement le terme de Noël 1351.

folios

Orfaverie, id.

Hanaps à piez et couvercles et autres joyaux d'argent pour les dons du Roy.

22 v° — pour les dons de mons. le Dauphin.

Deniers payés en ce terme par l'Argentier pour lez dons du Roy.

Madres et cailliers, à boire vins nouveaux, délivrés en ce terme pour les dons du Roy.

23 Pignes pour les dons du Roy.

23 v° Ganterie pour les dons du Roy — du Dauphin.

24 Dons de chapeaux de bièvre.

Coffres, malles et bahus pour les dons du Roy.

24 v° Chaucemente pour les dons du Roy.

Communes choses pour les dons du Roy.

IIIa grossa.

Parties de plusieurs choses achatées en ce terme pour l'ordenance et estat de madame Marguerite de France[1], et de la fille au duc de Bourbon[2], lesquelles ont esté receues en l'abbaye de Poissi[3].....

Et par lettre de tesmoingnage de madame Marie de Clermont, religieuse en ladite abbaye de Poissi, rendue à court. (f. 24 v°.)

Autres parties achatées en cedit terme de plusieurs marchans et délivrées, tant pour cause

1. Fille du roi Jean et de Bonne de Luxembourg, sa première femme, naquit au Louvre le 20 septembre 1347, et mourut le 25 avril 1352.

2. Marie de Bourbon, fille de Pierre Ier, duc de Bourbon, et d'Isabelle de Valois.

3. *L'abbaye de Poissi*, c'était un prieuré de dominicaines.

folios

des noces et espousailles de madame la Royne de Navarre, fille du Roy[1], faites au Vivier en Brie ou mois de janvier, comme pour l'ordenance de son estat, par mandement du Roy nostredit seigneur, donné le xviij^e jour de janvier, l'an CCC lj, rendu à court. (f. 26)

27 v° Commune dépense et menues mises faites en ce terme pour le fait de l'Argenterie.

28 *IIII^a grossa.*

Summa totalis expense 59468^l 6^s 8^d ob. parisis.
Et . . . . . 23402 scuta cum dimidio.
Debentur ei . . . . . 2571^l 2^s 9^d ob. p.
Et . . . . . 14212 scuta cum dimidio.
Et tradidit debita, etc. partes hic in fine, ascendencia ad . . . . . 14270^l 15^s 6^d p.
Et . . . . . 10715 scuta cum quarto.
Sic debet dictus Argentarius . . . . . 10699^l 12^s 8^d ob. p.
Et debentur ei . . . . . 3497 scuta cum quarto.

28 v° Les parties de 44123^l 9^s 3^d p., et de 9000 escus d'or, sanz pris, receus comptans au Trésor depuis le premier jour de juillet l'an mil CCC lj, jucques au iiij^e jour de février ensuivant oudit an, des quels mencion est faite ci devant ou premier feuillet de ce compte ès parties de la recepte.

29 r° (En blanc.)

1. Jeanne de France, fille du roi Jean et de Bonne de Luxembourg, épousa en secondes noces Charles le Mauvais, roi de Navarre.

folios

29 v° Les parties de 13270 l 15 s 6 d p. Et de 10715 escuz et 1 quart, bailliez en debte en ce présent compte par ledit Argentier, et les noms des personnes à qui il sont deuz.

(Fin du compte de l'argenterie du terme de Noël 1351.)

---

31 Compte d'Étienne de la Fontaine pour le terme de la saint Jean 1352.

(Du fol. 31 au fol. 74 v°. Imprimé dans le volume des Comptes de l'Argenterie, de 1851.)

75 Les parties de 4545 l parisis, escrips ou Journal du Trésor sur les parties de l'Argenterie ou terme saint Jehan l'an CCC lij, et dont mencion en est faite ci-dessus en la recepte de ce présent compte, ou premier feuillet.

75 v° Les parties dé 89 l 9 s 2 d parisis, contenues ou compte de Guillaume Chappellain, tondeur de draps, dont mencion est faite ci devant ou quatrième feuillet.

78 v° Les parties de 339 l 7 s parisis, contenues ou compte Eustace du Bruille, tailleur et varlet de chambre du Roy, dont mencion est faite ci-devant ou chapitre de façons de robes.

80 v° Les parties de 137 l 17 s 4 d parisis, contenues ou compte de Martin de Coussi, tailleur des robes mons. le Dauphin.

82 Les parties de 75 l 15 s 9 d parisis, contenues ou compte Gieffroy Cochet, tailleur et varlet de chambre mons. le duc d'Orliens.

82 v° Les parties de 34 l 4 s parisis, contenues ou compte Asseline du Gal, cousturière du Roy.

folios

83 Les parties de 486[l] 14[s] parisis, contenues ou compte de Thomas de Châlons, coutepointier du Roy.

84 v° Les noms des v chambellans du Roy, veneurs, archiers et escuiers de déduit, et aydes de venerie dudit seigneur, qui ci-dessus ont eu cottes hardies et houces de vert à bois, ou chapitre de draps de laine pour les dons extraordinaires du Roy, s'ensuivent :

Premièrement.

Chambellans du Roy.

Monseigneur Robert de Lorris.
Monseigneur Jehan d'Andresel.
Monseigneur Jehan de Clermont.
Monseigneur Loys de Harecourt.
Monseigneur Gui de la Roche.

Veneurs du Roy.

Monseigneur Regnaut de Giri.
Monseigneur Guillaume Poulain.
Huet des Ventes.
Milet de Fouchières.
Jehan Abraham.
Guiot de Fouchières.
Jehan Cochet.
Philippot Moquet.

Escuiers du déduit.

Pluyau du Val.
Jehan de Corguilleray.

Archiers.

Enguerran Lalemant.
Pierre Chaillouel.